

HARMONISATION : *“Faut pas prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages !”*

Les négociations sur l'harmonisation des droits et conquis des quatre OPH qui vont fusionner ne se passent pas comme un long fleuve tranquille. Certes des points comme l'élargissement des chèques restaurants de 9 € aux quatre OPH, le 13^{ème} mois pour les salariés de statut privé des quatre offices, sont des points positifs que la CGT, avec les autres organisations syndicales peuvent apprécier à leurs justes valeurs. **Mais pour le reste ça coince ! Notamment sur la loi des 1607 heures.**

Pour rappel : Cette loi macroniste qui s'attaque aux seuls fonctionnaires en voulant les faire travailler plus sans compensation salariale semble ne pas déranger plus que ça nos directions. **Macron invente le travail gratuit**, ses députés en font une loi et il faudrait accepter, au seul motif que c'est la loi. Mais les lois scélérates doivent être combattues et le moins qu'on puisse dire c'est qu'on est servi.

Les négociations ont lieu dans le cadre de :

- La loi ELAN qui a pour objectif de privatiser le logement social.
- La loi des 1607 heures qui veut nous faire travailler plus sans un copeck de plus.

Il ne faudra pas compter sur la CGT pour faire avaler ce genre de couleuvres aux salarié-e-s

Où en sommes-nous dans la discussion ?

Sur les 1607h, la direction emboîte le pas de la Fédération des OPH qui aggrave la situation en décidant au nom de l'égalité de traitement que cette mesure inique soit appliquée à tous, fonctionnaires et salarié-e-s de droit privé. Loin de s'opposer à cette loi, on l'aggrave. Loin de faire valoir que les fonctionnaires sont extrêmement minoritaires et demander une dérogation comme l'ont fait les douaniers, on applique à tous, ce qui est déjà inadmissible pour les agents concernés. Si ce n'est pas de l'harmonisation par le bas, on se demande ce que c'est et ce ne sont pas les propositions de la direction qui nous font changer d'avis.

Que proposent-ils ?

- Une augmentation du temps de travail à 37h30 par semaine, autrement dit : l'application de la loi des 1607h pour tous, même pour ceux qui ne sont pas concernés.
- La transformation des différents congés obtenus par des décennies de lutte en RTT qui sont adossés aux heures travaillées, ce qui est un recul sans précédent surtout dans cette période marquée par la pandémie COVID qui n'en finit pas. Leurs 40 jours de congés sont en fait 25 jours de congés payés et 15 jours de RTT, ce qui est un piège grossier !
- Un accord pour les cadres qui s'inscrit dans ce calcul piègeux
- Le refus d'une harmonisation par le haut comme c'est le cas avec la prime d'ancienneté jugée trop onéreuse. Pourtant elle instaure **une inégalité de traitement** au nom de laquelle on impose les 37h30 à tout le personnel. C'est comme ça les arrange et dans les deux cas au détriment des salarié-e-s.
- Et que dire des dispositifs qui permettraient aux retraité-e-s de bénéficier de trois mois de congé avant de s'en aller. Ça passe en pertes et profits ?

Leurs justifications à géométrie variable sont basées sur deux principes selon eux indépassables la loi et la situation financière. NOUS RÉFUTONS CES DEUX ARGUMENTS. D'abord parce que la Seine Saint Denis est une terre ouvrière et d'innovation et qu'il faut par des actes de résistance, créer une jurisprudence au niveau des EPIC pour l'étendre à tous les OPH de France. Ensuite parce qu'on nous parle de ce qui serait trop onéreux sans dire un mot sur les économies d'échelle qui découleront de la fusion et avant même avoir eu connaissance de l'expertise financière. Enfin parce que ce n'est pas aux salariés de payer les conséquences de la fusion.

C'EST UNE RÉGRESSION GÉNÉRALISÉE INNACCEPTABLE !

Manœuvre en recul ou volonté de négocier ?

Devant l'opposition ferme et résolue de la CGT, la direction demande aux organisations syndicales de faire des propositions et fait savoir qu'en cas de non accord c'est la loi qui s'appliquera sans aucun aménagement. Chacun appréciera la dose de chantage que comporte cette position due encore une fois à la loi. Pour ce qui nous concerne, la CGT verse au débat les propositions suivantes :

1- Faire preuve de courage politique

- En ne suivant pas la position de la Fédération des OPH,
- En faisant valoir, comme le dit également la CFDT, le statut particulier des EPIC.
- En faisant valoir que les fonctionnaires ne représentent que 9,28% du personnel et qu'on ne peut pas imposer à une majorité de salarié-e-s qui ne sont pas concernés par la loi un recul des acquis et conquis aussi brutal.

Il conviendrait donc au nom de l'égalité de traitement et de cette particularité d'obtenir une dérogation qui fasse jurisprudence.

2- Compenser par tous les moyens les jours de congé perdus

- En prenant pour base de référence les 36 heures et les congés de Bobigny
- En instaurant par exemple une journée du Président
- En gravant dans le marbre sur l'accord, l'obtention d'un jour de congé payé supplémentaire quand un jour férié tombe un samedi ou un dimanche.
- Idem pour l'obtention de ponts chômés et payés quand le jour férié tombe un mardi ou un jeudi.
- En ne décomptant pas les RTT des 15 premiers jours de maladie, les jours d'enfants malades et en excluant toute absence liée au Covid ou à toute pandémie.
- En adaptant toutes ses dispositions pour les cadres

3- Jouer la transparence

- En présentant aux délégués syndicaux tous les documents liés à une soi-disant impossibilité de répondre positivement à leurs propositions.
- En consacrant une réunion rendant compte de l'expertise financière mandatée par les quatre CSE.

Ces dispositions visent à aller vers le progrès social, à revenir à la semaine des 35 heures et à se diriger vers celle des 32 heures, une revendication de la CGT qui est plus que jamais à l'ordre du jour.

Nous appelons à l'unité syndicale

Présente dans les quatre OPH, la CGT est majoritaire sur l'ensemble des offices et donc sur le l'OPH territorial, mais loin des comportements hégémoniques de certains, plus préoccupés à défendre leur boutique qu'à défendre les salarié-e-s, nous refusons de tirer la couverture sur nos seules avancées et ferons de la vérité une priorité absolue en donnant à Jules ce qui est à Jules et à César ce qui est à César comme c'est le cas pour tous les conquis obtenus à Montreuil avec une très large contribution de la CGT.

Nous plaçons l'intérêt des salarié-e-s, du logement social et du service public avant toute chose. En ce sens et pour dépasser les initiatives malheureuses de certains, nous appelons à l'unité des revendications, des luttes nécessaires et indispensables pour négocier le meilleur accord sur la fusion et proposons de construire l'unité syndicale sur ces bases. Loin de vouloir imposer une position hégémonique et anti démocratique, de refuser le verdict des urnes et de distribuer quelques places aux autres syndicats comme on nous le propose, nous voulons travailler dans le respect de toutes et tous, sur une base loyale et démocratique.